

Actualités nationales sur la séquence ERC

Présentation du guide d'aide à la définition des mesures ERC

Tiphaine Legendre | Gervan Alligand

Commissariat Général au Développement Durable

Journée de lancement du réseau ERC | PNR Boucles de la Seine Normande

21 juin 2018

Photo : A. Bouissou/Tetra



1

Géolocalisation des mesures environnementales



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Des initiatives locales

- Outils simples (tableurs) à complexes (BDD associée à SIG)
- Certains outils mis à disposition du public, d'autres à usage interne uniquement
- Principalement dans les régions les plus concernées par la compensation (RA, LR, PACA, Normandie, etc..)

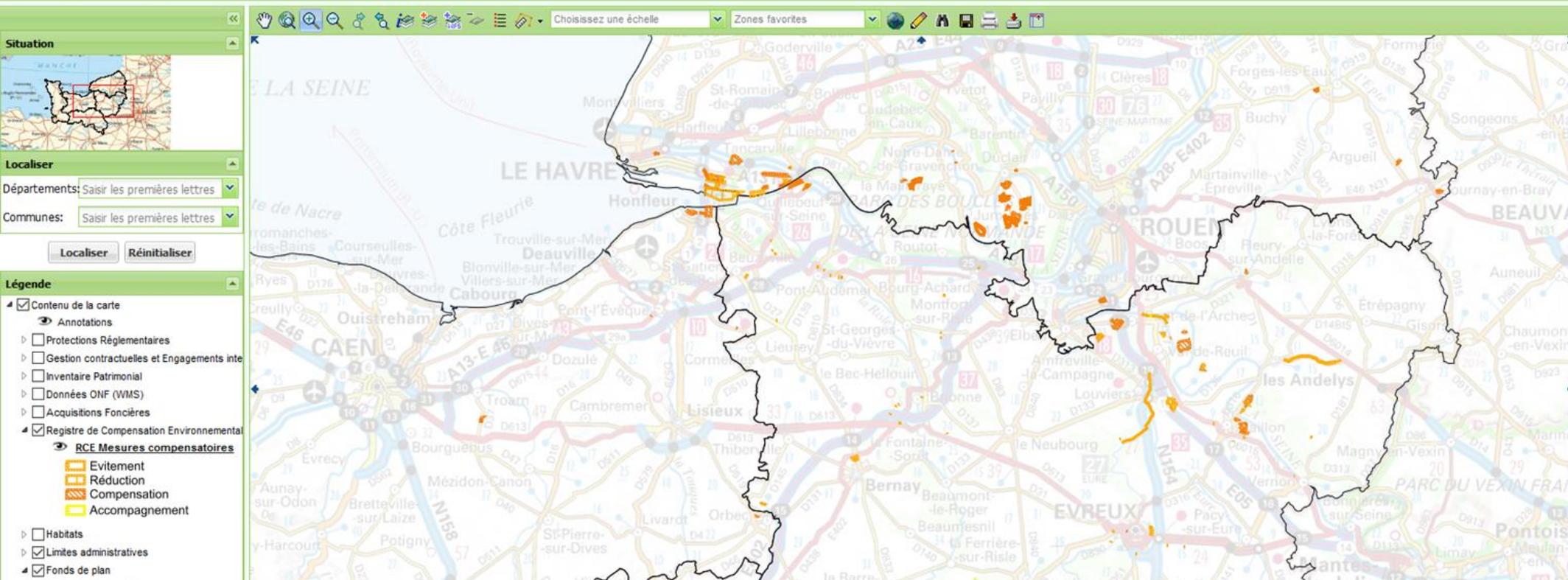
Des initiatives locales

L'outil RCE (Registre de la Compensation Environnementale) en Normandie :



Nature, Biodiversité et Geodiversité de Normandie

[Direction Regionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie](#)



Pourquoi ce besoin de géolocaliser les mesures ?

- Améliorer la **traçabilité de la localisation des mesures** d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Éviter la **superposition de plusieurs mesures compensatoires** sur un même site ;
- Améliorer la mise en œuvre qui est insuffisante ;
- Améliorer le suivi et le contrôle qui sont difficiles.

Pourquoi ce besoin de géolocaliser les mesures ?

- Projet initié en 2015 (traçabilité de la localisation des mesures, superposition des mesures).
- Accéléré par la **loi Biodiversité** du 8 août 2016 :
 - **Article 69** : Obligation de **géolocalisation** et **description** des mesures compensatoires dans un système national d'information géographique accessible au public sur internet.
 - Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'Etat toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ces services.

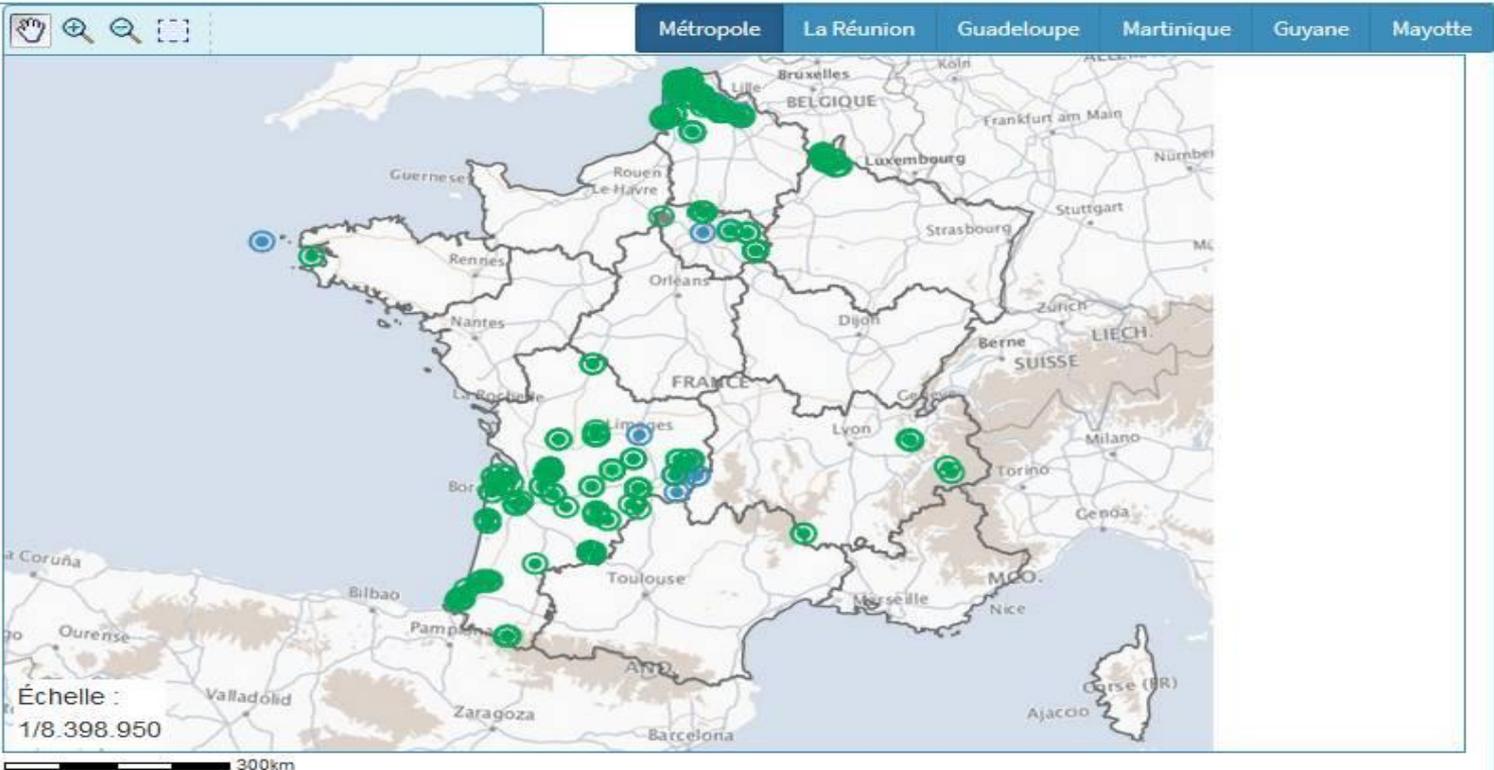
Émergence d'un outil instructeur national

- Récolte de données pour établir une première base de données sur la période 2012-2016
- Reprise de données existantes :
 - Importation des informations sur les projets et procédures **depuis les outils métiers** du MTES existants,
 - des bases de données locales existantes.
- Développement de **GéoMCE** en 2016 :
V1 déployée en juillet 2017 (**outil interne Etat**).



Contenu de la carte

- Limites administratives
- Fonds de carte
 - Photographies aériennes
 - ScanExpress
 - Cadastre
- Données métier
 - projetsPolygones
 - projetsLignes
 - projetsPoints
 - projetsCommunes
 - mesuresPolygones
 - mesuresLignes
 - mesuresPoints
 - mesuresCommunes
- Hors périmètre



Périmètres de GéoMCE

- Renseignement des mesures prescrites dans un acte d'autorisation
- **Obligation** d'alimentation uniquement pour les mesures compensatoires relatives à la biodiversité
- Alimentation **volontaire** de l'outil pour les autres mesures (outil conçu pour apporter une aide au service dans le suivi de leur mise en œuvre) :
 - Possibilité de renseignement des mesures E, R et A.
 - Possibilité de renseignement des mesures E, R, C et A relatives à toutes les thématiques environnementales (Art. L122-1 : biodiversité, eau, bruit, air, etc.)
- Mesures sur le **territoire métropolitain + DROM**
- Données **descriptives « textes »** et « cartographiques ».

Version 2 de GéoMCE

- Cofinancée **CGDD/AFB**.
- Intégration d'un module de **suivi** et de **contrôle** des mesures.
- Version en cours de **test**.
- **Déploiement à l'Été 2018**.
- Suivi de la **mise en œuvre** et de **l'efficacité des mesures**.
- Fiche contrôle.

The screenshot shows the GéoMCE web application interface. The header features the French flag, the logo 'GéoMCE' with the text '168 Recette version 2.0.2', and navigation links for 'Accueil', 'Projet', 'Procédure', 'Mesure', and 'Suivi/Contrôle' (highlighted with a red box). The main content area displays a map of France with various data layers and a sidebar menu.

Accueil

Liste des projets Cartographie

Contenu de la carte

- Limites administratives
- Fonds de carte
 - Photographies aériennes
 - ScanExpress
 - Cadaastre
- Données métier
 - projetsPolygones
 - projetsLignes
 - projetsPoints
 - projetsCommunes
 - mesuresPolygones
 - mesuresLignes
 - mesuresPoints
 - mesuresCommunes
- Hors périmètre

Métropole La Réunion Guadeloupe Martinique Guyane Mayotte

Échelle : 1/8.051.099

300km

A qui est destiné GéoMCE ?

- **La version 1** : Aux instructeurs ayant à instruire les procédures suivantes (si elles font l'objet d'au moins UNE mesure ERC) :
 - Autorisation environnementale (Autorisation IOTA / ICPE / Autorisation supplétive)
 - Autorisation défrichement
 - Dérogation espèces protégées
 - Natura 2000
 - DUP
 - Déclaration de projet
 - Permis de construire
 - Permis d'aménager
 - Permis de démolir
 - Autorisation en espace protégé
 - Autre.
- **La version 2** : Aux instructeurs ET aux services en charge du suivi et du contrôle des mesures ERC (DDT(M), DREAL, ONCFS, AFB, ..).

Le rôle des porteurs de projet et des bureaux d'études

- **Art 69 de la loi biodiversité :**

« *Les MOA fournissent à l'État les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil* ».

- Remplissage d'un **fichier gabarit qui est importé, après validation, par les services instructeurs :**

- emprises cartographiques,
- métadonnées : champs descriptifs de la mesure demandés dans GéoMCE.

(sur la base de l'étude de la classification nationale).

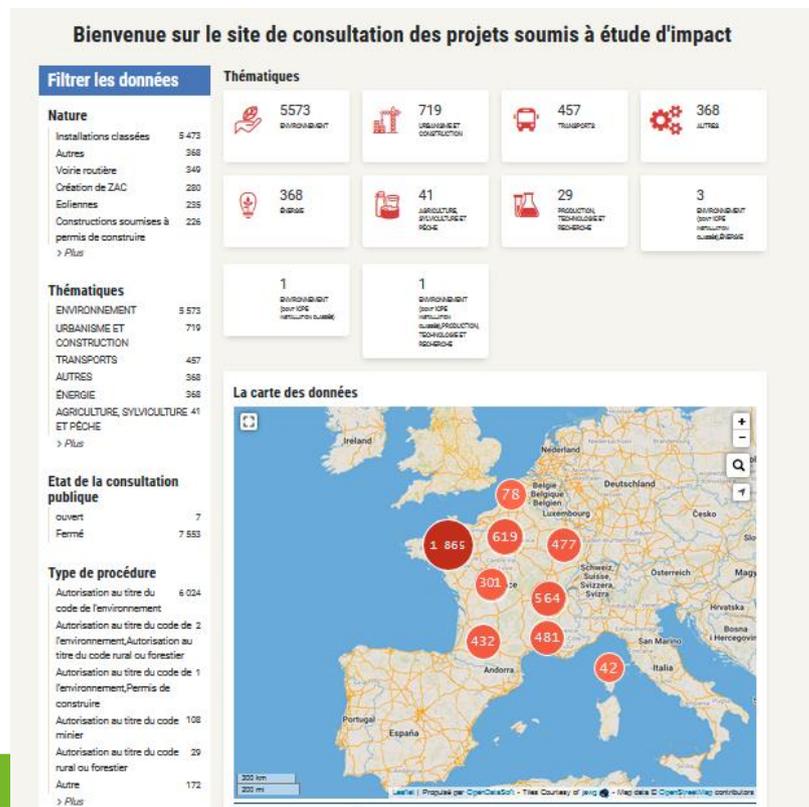
- **Téléprocédure en cours de développement** pour renseignement des champs par les MOA sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

La diffusion au grand public

- **Article 69 de la Loi Biodiversité : Diffusion au grand public de la description et de la géolocalisation des mesures compensatoires relatives à la biodiversité.**

La diffusion au grand public

- Diffusion des données non sensibles à l'Eté 2018 sur le site : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>



Quelles données diffuser ?

- Risque identifié dans la diffusion de la géolocalisation associée à la description des mesures : braconnage de certaines espèces.

Diffusion :

- Certaines données relatives au projet et à la procédure.
- Certaines données **descriptives de la mesure** : type, catégorie, sous-catégorie.
- **Géolocalisation de la mesure.**

Non diffusion :

- **Nom des espèces,**
- **Données concernant le suivi** (bilan de suivi, planning des travaux, etc.)
- **Données concernant le contrôle** (date du contrôle, efficacité, mise en œuvre) ?

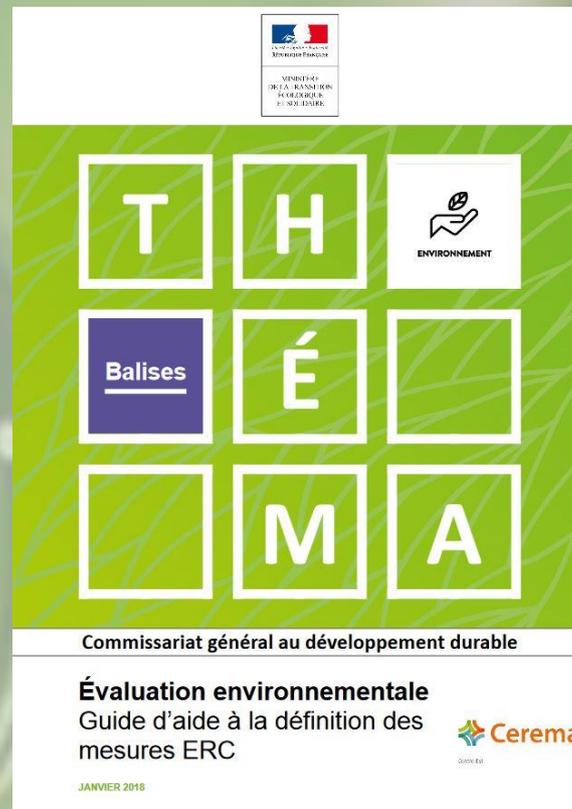
Perspectives

- Ajout d'une couche géographique concernant les Sites Naturels de Compensation (SNC)
- Ajout d'une couche « milieu marin ».
- Poursuite de la reprise des mesures historiques.
- Poursuivre l'interopérabilité avec les SI d'instruction des diverses autorisations.

Nécessité d'un cadre commun

The screenshot displays the GéoMCE web application interface. At the top left, there is a logo for the French Republic and the Ministry of Ecological and Solidarity Transition. The main header features the 'GéoMCE' logo over a landscape image. A navigation bar includes links for 'Accueil', 'Projet', 'Procédure', and 'Mesure', along with user statistics (40, 1, 85) and a user profile for 'Tiphaine LEGENDRE'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Inventaires avec capture et relâcher ECOLOR site Micheville 57-54 > Procédure > Mesures'. Below this, a sub-navigation bar offers tabs for 'Données générales', 'Dates', 'Suivi', 'Estimation financière', 'Documents', 'Espèces concernées par la mesure', 'Localisation', and 'Géolocalisation'. The main content area is titled 'Données' and contains several form fields: 'Nom *' (text input), 'Classe *' (dropdown menu with 'Selectionnez une classe cible'), 'Type *' (dropdown menu with 'Selectionnez un type cible'), 'Catégorie *' (dropdown menu with 'Selectionnez une catégorie cible'), 'Sous-catégorie *' (dropdown menu with 'Selectionnez une sous-catégorie cible'), and 'Champ ciblé *' (list box with options: Population, Faune et flore, Habitats naturels, Sites et paysages). To the right of these fields is a large text area labeled 'Texte de description *'.

Guide d'aide à la définition des mesures ERC



Guide d'aide à la définition des mesures ERC

- **Constat :**

(collecte manuelle des données sur les MC, retours d'expérience, examen d'actes d'autorisation) :

- **Des interprétations hétérogènes des documents méthodologiques : doctrine nationale (CGDD, 2012) et des lignes directrices ERC (CGDD, 2013)**
- **confusions au niveau de l'emploi des termes d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.**



Ex : barrage flottant anti-pollution mis en place pendant toute la durée des travaux à l'aval immédiat du chantier = Réduction et non compensation

Objectifs

- ⇒ **Harmoniser l'interprétation** des documents méthodologiques existants,
- ⇒ **Faciliter le suivi et le contrôle** des mesures ERC,
- ⇒ **Permettre le remplissage de l'outil de géolocalisation (GéoMCE),**
- ⇒ **Aider le porteur de projet** dans la conception et définition des mesures compensatoires.

La classification vise à renseigner **la nature des mesures prescrites** et non les moyens qui permettent leur mise en œuvre.

Périmètre

Cette étude concerne l'environnement au sens large : **la population et la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage (L122-1).**

Méthode

- **Établir une classification nationale, partagée** applicable à l'ensemble des projets et aux différents acteurs :
 - **qui soit en conformité avec la réglementation et les documents méthodologiques** les plus récents ;
 - qui tienne compte **des pratiques anciennes** ;
 - **qui ne crée pas de nouveau type de mesure** ;
 - **qui approfondit si nécessaire les définitions existantes relatives aux différentes catégories de mesure** (éviter, réduire, compenser, accompagner).
- **Conçue pour être un outil d'aide à la conception des mesures environnementales.**

Déroulement de l'étude

- 1. Travail préparatoire du CEREMA** : compilation des éléments de définition, premières propositions de classement
 - Traitement des mesures dites « compensatoires » collectées auprès des services déconcentrés en 2015 ;
 - Analyse de dossiers de demande (élaborés dans le cadre d'une procédure « loi sur l'eau » ou « dérogation espèces protégées »).
- 2. Groupe de travail associant les services déconcentrés de l'État et les directions centrales du MEEM et leurs experts thématiques**
 - Réflexion élargies aux **mesures d'évitement et de réduction**
 - Réflexion élargie aux **thématiques air, bruit, paysage**
 - Elaboration de clefs et listes pour les différentes catégories de mesures
 - Trouver un positionnement commun sur des questions récurrentes
 - Mobilisation du réseau des membres du GT et des experts afin de proposer une première version de la classification ERC à soumettre en consultation élargie

3. Consultations des acteurs externes au MTES : mai-juin 2017

- Qui a été consulté ?

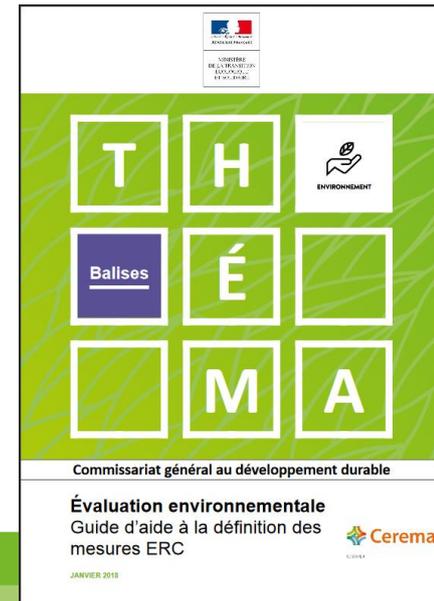
→ L'ensemble des membres du COPIL ERC ainsi que les participants au séminaire « La phase d'évitement de la séquence ERC » qui s'est déroulé le 19 avril 2017.

→ AFB, Ae CGEDD, Air Parif, CEREMA, AgroPariTech, EDF, Bureaux d'études, FNE, MEDEF, MNHN, RTE, SYNTEC, CDC Biodiversité, Universitaires, etc.

- Été 2017 : intégration des retours pour améliorer le rapport

Une première version du guide

- a été publié le 31 janvier 2018.



Synthèse des retours

- **31 retours** suite à la consultation élargie (services de l'État, monde de la recherche, SNCF Réseau, MEDEF, associations -FNE, CGEDD, RTE, etc.)

→ Quels retours ?

- **Un constat partagé : nécessité du travail concernant la définition des mesures ERC mises en œuvre**

Synthèse des retours

- **31 retours** suite à la consultation élargie (services de l'État, monde de la recherche, SNCF Réseau, MEDEF, associations -FNE, CGEDD, RTE, etc.)

→ Quels retours ?

- Un constat partagé : nécessité du travail concernant la définition des mesures ERC mises en œuvre
- Une première version d'une étude à approfondir, sur d'autres thématiques et à enrichir, dans sa partie catalogue



Synthèse des retours

- **31 retours** suite à la consultation élargie (services de l'État, monde de la recherche, SNCF Réseau, MEDEF, associations -FNE, CGEDD, RTE, etc.)

→ Quels retours ?

- Un constat partagé : nécessité du travail concernant la définition des mesures ERC mises en œuvre
- Une première version d'une étude à approfondir, sur d'autres thématiques et à enrichir, dans sa partie catalogue
- Une nécessité d'aborder et de distinguer les différentes thématiques de l'environnement traitées dans l'étude



Synthèse des retours

- **31 retours** suite à la consultation élargie (services de l'État, monde de la recherche, SNCF Réseau, MEDEF, associations -FNE, CGEDD, RTE, etc.)

→ Quels retours ?

- Un constat partagé : nécessité du travail concernant la définition des mesures ERC mises en œuvre
- Une première version d'une étude à approfondir, sur d'autres thématiques et à enrichir, dans sa partie catalogue
- Une nécessité d'aborder et de distinguer les différentes thématiques de l'environnement traitées dans l'étude
- **Un guide d'aide à la définition des mesures ERC, sans contraindre les choix et en laissant place aux innovations.**



Synthèse des retours

- Quels sont les points qui ont été précisés afin de proposer une version enrichie du guide :
 - Le **périmètre du guide** (thématiques traitées, caractère évolutif et non contraignant du présent rapport, absence de traitement de l'opportunité du projet, etc.)
 - Les **références juridiques** pour les termes ou les procédures mentionnés



Synthèse des retours

- Qu'en a-t-il été retenu pour la nouvelle version du guide ?
 - Ces retours ont permis d'enrichir la nouvelle version de l'étude d'aide à la définition des mesures ERC
- **Le guide présente ainsi dès l'introduction :**
 - Les thématiques traitées dans le guide et les travaux restant à engager au stade des connaissances et pratiques actuelles

Tableau I : Thématiques environnementales abordées dans la classification.

Thématiques abordées	Facteur associé à la thématique et listé par le L.122-1 du CE	Définition	Contenu actuel de la classification	
MILIEUX NATURELS (terrestres, aquatiques et marins)	2° La biodiversité	L. 110-1 du CE : « On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. »	ERC	+ Mesures d'accompagnement (A)
BRUIT	1° La population et la santé humaine		ER	
AIR	3° Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat		ER	
PAYSAGE	4° Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage	L.350-1 A du CE : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques »	ERC	

Synthèse des retours

- **Le rapport présente ainsi dès l'introduction :**

→ Les thématiques traitées dans le guide et les travaux restant à engager au stade des connaissances et pratiques actuelles

Tableau II : Thématiques environnementales s'appliquant aux éléments de la présente classification et travaux complémentaires restant à mener

Phase de la séquence ERC, voire mesure d'accompagnement	Éléments contenu dans la présente classification	Application actuelle et perspectives (travaux complémentaires à mener)
EVITEMENT	Clef des types et catégories de mesures	Commune à toutes les thématiques environnementales
	Listing des sous-catégories	Commune à toutes les thématiques environnementales mais éventuellement à approfondir / compléter pour les thématiques autres que « milieux naturels »
REDUCTION	Clef des types et catégories de mesures	Commune à toutes les thématiques environnementales
	Listing des sous-catégories	Commune à toutes les thématiques environnementales mais éventuellement à approfondir / compléter pour les thématiques autres que « milieux naturels »
COMPENSATION	Clef des types et catégories de mesures	Spécifique à la thématique « milieux naturels » et « paysage » (pour partie). Travaux à engager pour les autres thématiques.
	Listing des sous-catégories	Spécifique à la thématique « milieux naturels » et « paysage » (pour partie). Travaux à engager pour les autres thématiques.
ACCOMPAGNEMENT	Clef des types et catégories de mesures	Commune à toutes les thématiques environnementales
	Listing des sous-catégories	Commune à toutes les thématiques environnementales mais éventuellement à approfondir pour les thématiques autres que « milieux naturels »

Synthèse des retours

- **Le guide présente ainsi dès l'introduction :**

→ La nécessité d'enrichir le catalogue proposé, non exhaustif, selon les pratiques des différents champs professionnels concernés, en ajoutant une adresse permettant de faire évoluer le document

Tout élément susceptible d'enrichir cette classification à travers un processus continu d'évolution du document peut être transmis à l'adresse mail suivante :

`ldddpp2.ldddpp.Seei.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr`

→ Les retours permettront une mise à jour régulière du guide

Synthèse des retours

- **Le rapport présente ainsi dès l'introduction :**
 - **Le caractère non contraignant de la classification proposée comme outil d'aide à la définition qui ne contraint en rien les choix**
 - Volonté de ne pas brider les innovations ;
 - Existence de la catégorie « autre » pour permettre à toute mesure qui respecte la définition de la phase de la séquence ERC concernée d'être compatible avec la classification proposée ;
 - Les moyens pour mettre en œuvre les mesures définies par le porteur de projet relèvent de ses choix dans le respect de la réglementation, et ces moyens n'ont pas été orientés dans le présent rapport.



Phase, type, catégories et sous catégories

Vocabulaire retenu	Correspondance	Symbologie retenue
Phase de la séquence ERC, voire mesure d'accompagnement	Évitement ou Réduction ou Compensation ou Accompagnement Exemple : Réduction	Initiale de la phase de la séquence en majuscule (E ou R ou C ou A) Exemple : R
Type de mesures	Sous-distinction principale au sein d'une phase de la séquence Exemple : Réduction technique	Initiale de la phase de la séquence suivi d'un numéro Exemple : R2
Catégorie de mesures	Distinction du type de mesure en plusieurs « catégories » le cas échéant. Exemple : Réduction technique en phase d'exploitation / de fonctionnement	Numéro de la catégorie (de 1 à 4 selon les types de mesure) Exemple : R2.2
Sous-catégorie de mesures	Sous-catégories pouvant être identifiées au sein de chaque catégorie. La sous-catégorie peut rassembler plusieurs mesures. C'est le niveau le plus détaillé et descriptif de la classification. Exemple : Passage inférieur à faune / Ecoduc (spécifique ou mixte)	Lettre en minuscule Exemple : R2.2 f



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Phase, type, catégories et sous catégories

- ① **0** **Mesure prévue avant détermination de la version du projet tel que présenté dans le dossier de demande** (stade des réflexions amont, études d'opportunité ou études amont, études préalables, comparaison des différentes variantes, des scénarios d'implantation du projet, des différentes solutions d'aménagement, d'emprises du chantier et des installations, ouvrages et activités définitives, etc.) :
 - **Mesure d'évitement « amont » E1**
- ① **0** **Mesure prévue dans le projet plan ou programme, telle que présentée dans le dossier de demande, objet de l'instruction** (= mesure d'adaptation locale du projet, plan ou programme) :

- ②
 - ⊙ **La mesure d'évitement concerne une adaptation géographique de la solution retenue** → **Mesure d'évitement géographique E2** :
 - ③
 - ☐ Mesure spécifique à la phase travaux E2.1
 - ☐ Mesure spécifique à la phase exploitation E2.2
 - ⊙ **La mesure d'évitement concerne une adaptation technique de la solution retenue** → **Mesure d'évitement technique E3** :
 - ③
 - ☐ Mesure spécifique à la phase travaux E3.1
 - ☐ Mesure spécifique à la phase exploitation E3.2
 - ⊙ **La mesure d'évitement concerne une adaptation temporelle de la solution retenue** → **Mesure d'évitement temporel E4** :
 - ③
 - ☐ Mesure spécifique à la phase travaux E4.1
 - ☐ Mesure spécifique à la phase exploitation E4.2



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Type, catégories et sous catégories (1/2)

Type	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
E1 - Évitement « amont » (stade anticipé)	1. Phase de conception du dossier de demande	a. Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	59
		b. Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	60
		c. Redéfinition des caractéristiques du projet	60
		d. Autre : à préciser	/
E2 - Évitement géographique	1. Phase travaux	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
		b. Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	62
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	/
		d. Autre : à préciser	/
	2. Phase exploitation / fonctionnement	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
		b. Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles	63
		c. Mesure des documents de planification délimitant des zones et affectant les sols de manière à éloigner les populations humaines sensibles, application de marges de recul (urbanisations futures)	63
		d. Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet	64
		e. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	64
		f. Positionnement du projet, plan ou programme sur un secteur de moindre enjeu	65
		g. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	/
		h. Autre : à préciser	/

Type, catégories et sous catégories (2/2)

E3 - Évitement technique	1. Phase travaux	a. Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)
		b. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		c. Autre : à préciser
	2. Phase exploitation / fonctionnement	a. Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
b. Redéfinition / Modifications / adaptations des choix d'aménagement, des caractéristiques du projet (à préciser par le maître d'ouvrage)		
c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)		
d. Autre : à préciser		
E4 - Évitement temporel	1. Phase travaux	a. Adaptation de la période des travaux sur l'année
		b. Adaptation des horaires des travaux (en journalier)
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		d. Autre : à préciser
	2. Phase exploitation / fonctionnement	a. Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année
		b. Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne, tenant compte des horaires de marées)
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		d. Autre : à préciser

Le catalogue de mesures : exemple

E1.1b - Évitement des sites à enjeux environnementaux majeurs et paysagers du territoire				
E	R	C	A	<p>E1 : Évitement « amont » Mesure prévue avant détermination de la version du projet tel que présenté dans le dossier de demande (stade des réflexions amonts, de la définition des zones d'études figurant dans un appel d'offre, études d'opportunité ou études amont, évaluation des différentes variantes, des différentes solutions d'aménagement, d'emprise du chantier et des installations, ouvrages et activités définitives, etc.).</p>
Thématique environnementale		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit
<p> Descriptif plus complet</p> <p>Optimisation de l'implantation du projet, du tracé d'une infrastructure, du positionnement des structures de chantier ou des aménagements connexes (choix parmi différents scénarios) pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- préserver des milieux naturels et les corridors de biodiversité (avec leurs corridors écologiques à une échelle adaptée, via le SRCE),- éviter la fragmentation de grands ensembles naturels,- éviter la dénaturation d'un ensemble paysager cohérent,- éviter la dégradation d'un service écosystémique important,- éviter des sites classés ou identifiés à fort enjeux patrimoniaux (sites Natura 2000, réservoirs de biodiversité, zonages d'inventaires (ex : ZNIEFF de type I, ZICO), zonages faisant l'objet de protection contractuelle, zonages identifiés au travers d'analyse / d'inventaires paysagers menés en amont (atlas des paysages, plan paysage, etc) ou autres périmètres divers (ex : périmètre de protection rapproché de captage AEP, PPRI, zones de protections halieutiques, jachères de pêche, viagers halieutiques, etc.)).				
<p> Conditions de mises en œuvre / limites / points de vigilance</p> <p>Cette sous-catégorie vise plutôt les sites reconnus comme présentant un « enjeu » majeurs sur le territoire alors que la sous-catégorie précédente vise plutôt les espèces et leurs habitats. Il faut veiller à utiliser les dernières données disponibles.</p>				
<p> Modalités de suivis envisageables</p> <p>Cette sous-catégorie de mesure ne nécessite pas de suivis très approfondis. Ils peuvent se limiter à la conformité de l'implantation réelle du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande (et à la vérification de l'intégrité des espaces « évités »).</p>				

Le catalogue de mesures : exemples



Crédit photo : GSM

Dispositif de limitation des nuisances par arrosage limitant l'envol des poussières



Crédit photo : CEMEX

Secteur mis en défens (pour partie) en raison de la présence d'Hirondelle de rivage

3

Tour d'horizon des autres études « ERC » en cours et à venir :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Etude dimensionnement MC « cours d'eau »

Co-pilotage CGDD/AFB.

Constat :

- Les services instructeurs et MOA sont **confrontés à de nombreuses approches** différentes pour dimensionner la compensation
 - = source de difficultés pour **s'approprier chaque démarche.**
 - = difficulté pour **juger de la pertinence de la méthode proposée.**

Objectif :

- **faciliter la définition des mesures par les MOA et le travail d'instruction en dressant une typologie** sous la forme d'un catalogue des différentes méthodes de dimensionnement de la compensation existantes aux États-Unis en réponse à des impacts portant prioritairement sur des cours d'eau.

Etude relative au suivi des mesures

Co-pilotage CGDD/CDC Biodiversité.

Objectif :

Étude visant à rédiger des fiches pratiques relatives au suivi des mesures à destination des porteurs de projet, le sujet du suivi ayant été renforcé dans la loi Biodiversité :

- Comment définir / intituler / prescrire une mesure pour qu'il soit possible de la suivre et de la contrôler,
- Fiches cadres descriptives des mesures à remplir et à intégrer dans le dossier de demande d'autorisation (définition d'indicateurs, etc.),
- Comment réaliser le suivi écologique sur le terrain ?
- Comment transmettre les informations relatifs à la géolocalisation des mesures ?

Publication prévue automne 2018.

Etude relative à l'application de la séquence ERC dans les projets de carrières

Co-pilotage CGDD/DEB/UNICEM.

Biotope

Objectif :

Reprendre la démarche et les principes des lignes directrices ERC et aboutir à la déclinaison de la séquence ERC à ce secteur d'activité au vu des spécificités des carrières :

- dépendance à la ressource géologique,
- dynamique spatio-temporelle,
- phasage des travaux, création de milieux originaux pendant et après travaux,
- Obligation réglementaire de remise en état,
- schéma régional des carrières,
- etc.

Publication en 2018.

La séquence ERC appliquée à la qualité de l'air

Contexte :

- Une nécessité d'un travail approfondi sur la question de la qualité de l'air
- Des mauvaises pratiques : peu de mesures ER malgré l'obligation réglementaire
- Des réflexions croissantes sur la compensation « qualité de l'air »

Objectifs :

- Publier un complément au guide d'aide à la définition des mesures ERC appliqué à la qualité de l'air
- Évaluer l'applicabilité de la doctrine sur la séquence ERC à la qualité de l'air et notamment la compensation

La séquence ERC appliquée à la qualité de l'air

Exemples de mesures :

- Interdiction des transit PL (R.2.2a)
- Limitation des vitesses (R.2.2a)
- Mise en place d'aménagements limitant la dispersion des polluants (R.2.2b)
- Gestion du stationnement (R.2.2a) / Privilégier modes actifs (R.2.2b)



La séquence ERC appliquée à la qualité de l'air

Membres du GT :

- CGDD
- CEREMA
- DG
- Ministère santé/ ARS
- AASQA
- INERIS
- IFSTTAR
- DREAL

Calendrier :

- Publication fin 2018 / début 2019

La séquence ERC en milieu marin

Contexte :

- Documents méthodologiques portant principalement sur le milieu terrestre
- Développement des projets marins
- COPIL national ERC et rapport CGEDD

Objectifs :

- Faire un état des lieux des mesures E, R et C mises en œuvre en mer dans le cadre de la réalisation de projets et de leur efficacité.
- Évaluer l'applicabilité de la séquence ERC (CGDD, 2012) aux milieux marins.
- Produire un document méthodologique sur la mise en œuvre de la séquence ERC en milieux marins (métropole et outre-mer).

5

La charte d'engagement des bureaux d'études



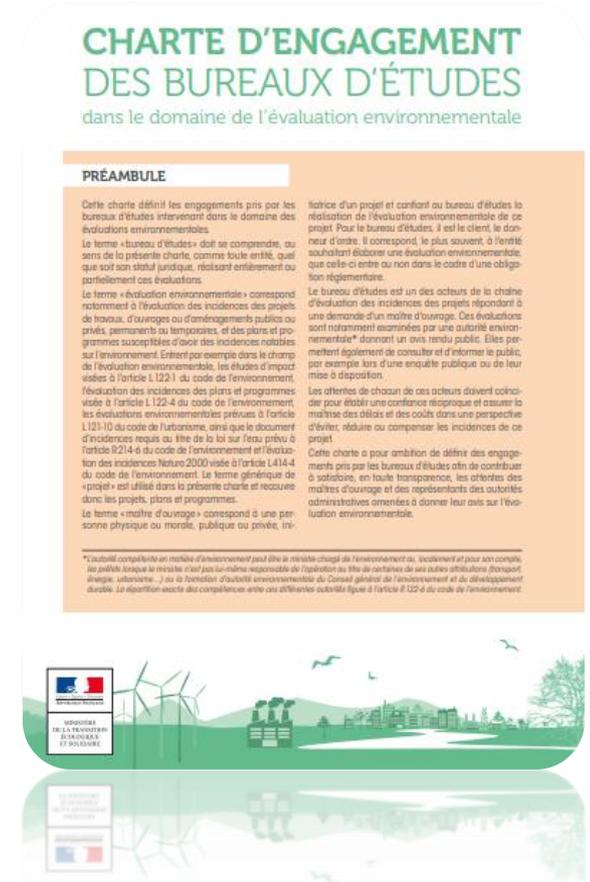
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

La charte d'engagement des BE

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/charte-dengagement-des-bureaux-detudes>

1. Garantir l'indépendance
2. Assurer un devoir de conseil et la confidentialité
3. Travailler en toute transparence
4. Proposer des moyens adaptés
5. Identifier les compétences adaptées
6. Mobiliser les compétences adaptées
7. Disposer d'une capacité en organisation, en gestion de projet et d'un suivi de la qualité
8. Être responsable.



L'adhésion à la charte

La signature de la charte est ouverte à tous les organismes réalisant des évaluations environnementales (en totalité ou en partie): études d'impact, documents d'incidences sur l'eau, documents d'incidences sur la conservation des sites Natura 2000, demandes de dérogation à la protection stricte des espèces, etc.

Il est demandé de transmettre **un dossier de présentation simplifié** :

1. une présentation de la structure et de ses compétences,
2. une liste de ses principales références en matière d'évaluation environnementale.

→ Actuellement **160 bureaux d'études signataires**
(liste disponible sur le site du MTES)



6

Formations



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Les formations relatives à la séquence ERC

- Formations « **fondamentaux ERC** » en régions depuis 2015
- Formations métier sur l'outil « **GéoMCE** » depuis mai 2017
- **Formation de formateurs** sur la séquence ERC prévue en septembre 2018
- MOOC sur les fondamentaux de la séquence ERC
- Formations « **fondamentaux de l'évaluation environnementale** ».

Merci de votre attention



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Type, catégories et sous catégories (1/2)

Type	Catégorie	Sous-catégorie
C1 – Création / Renaturation de milieux	1. Action concernant tous types de milieux	a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)
		b. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une mesure C1.a ou à une mesure C2 <i>Se distingue de la mesure R2-21 « installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune » car n'est pas localisé sur le site impacté mais sur le site de compensation</i>
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		d. Autre : à préciser.
C2 – Restauration / Réhabilitation	1. Action concernant tous types de milieux	a. Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau
		b. Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
		c. Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
		d. Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
		e. Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
		f. Restauration de corridor écologique
		g. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2 <i>Se distingue de la mesure R2-21 « installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune » car n'est pas localisé sur le site impacté mais sur le site de compensation</i>
		h. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		i. Autre : à préciser.
	2. Actions spécifiques aux cours d'eau (lit mineur + lit majeur), annexes hydrauliques, étendues d'eau stagnantes et zones	a. Reprofilage / Restauration de berges (y compris suppression des protections)
		b. Amélioration / entretien d'annexes hydrauliques / décolmatage de fond et action sur la source du colmatage
c. Reconnexion d'annexes hydrauliques avec le cours d'eau / reconnexion lit mineur/lit majeur / Restauration de zones de frayères		

Type, catégories et sous catégories (2/2)

	humides	d. Restauration des conditions hydromorphologiques du lit mineur de cours d'eau
		e. Restauration des modalités d'alimentation et de circulation de l'eau au sein d'une zone humide
		f. Restauration de ripisylves existantes mais dégradées
		g. Modification ou équipement d'ouvrage existant
		h. Arasement ou dérasement d'un obstacle transversal, d'un seuil, d'un busage
		i. Aménagement d'un point d'abreuvement et mise en défens des berges
		k. Autre : à préciser
C3 – Evolution des pratiques de gestion	1. Abandon ou changement total des modalités de gestion antérieures	a. Abandon ou forte réduction de tout traitement phytosanitaire
		b. Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
		c. Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
		d. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		e. Autre : à préciser
	2. Simple évolution des modalités de gestion antérieures	a. Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
		b. Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux (à préciser par le maître d'ouvrage)
		c. Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine
		d. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)
		e. Autre : à préciser

Accueil

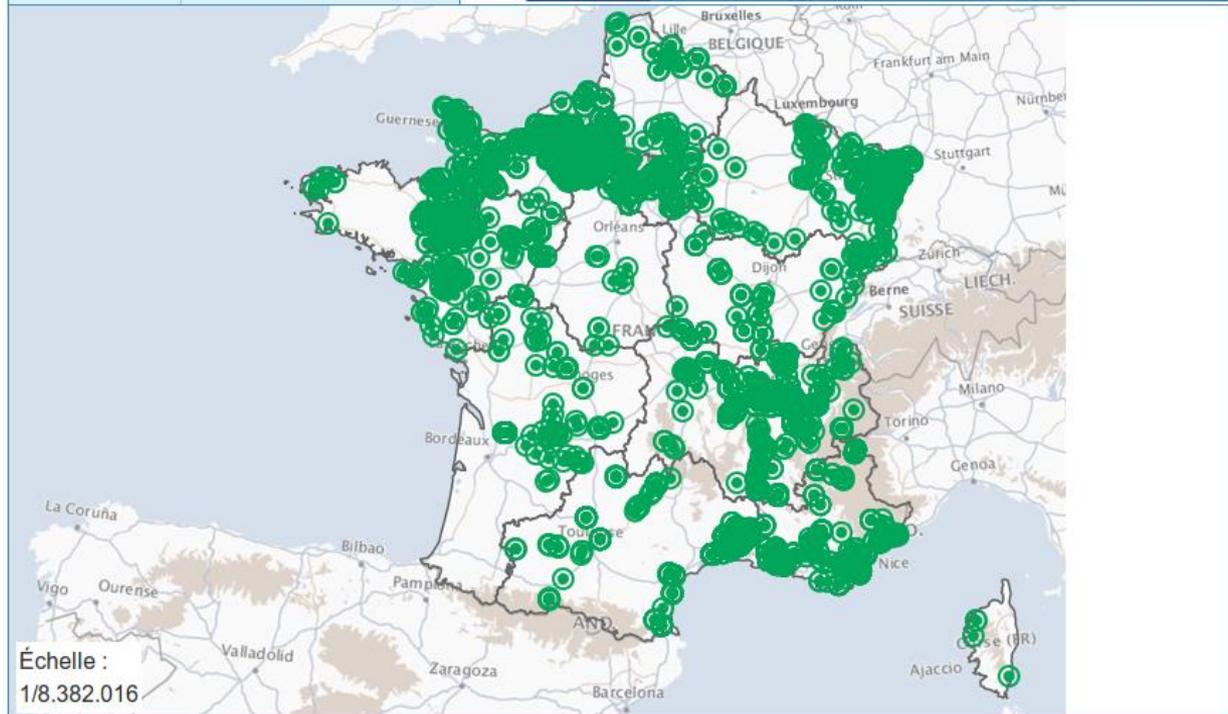
Liste des projets **Cartographie**

Contenu de la carte

- Limites administratives
- Fonds de carte
 - Photographies aériennes
 - ScanExpress
 - Cadastre
- Données métier
 - projetsPolygones
 - projetsLignes
 - projetsPoints
 - projetsCommunes
 - mesuresPolygones
 - mesuresLignes
 - mesuresPoints
 - mesuresCommunes
- Hors périmètre



Métropole La Réunion Guadeloupe Martinique Guyane Mayotte





GéoMCE



GéoMCE



GéoMCE

Données

Nom *

Classe *

Type *

Catégorie *

Sous-catégorie *

Champ ciblé *

Sensibilité de la mesure

Texte de description *

Références

Décision * Références du document prévoyant la mesure et de l'emplacement dans celui-ci 

État de la géolocalisation

 Activer la géolocalisation

Raison de la non-géolocalisation *

Indicateurs

 Je ne souhaite pas que cette mesure soit comptabilisée dans les indicateurs de mise en œuvre. 

Valider

Accueil > Indicateurs

Mesures avec date de mise en oeuvre réelle

Afficher 10 éléments

Filtrer : A304

Projet	Procédure	Mesure	Date de mise en œuvre prescrite	Date de mise en œuvre réelle
Autoroute A304	IOTA – Autorisation	création de mares forestières en forêt des Potées	31/12/2020	01/05/2013
Autoroute A304	IOTA – Autorisation	Etude MERCIe	01/03/2017	01/03/2017
Autoroute A304	IOTA – Autorisation	Etude ADN Environnemental SPYGEN - Meuse	15/03/2017	15/03/2017

Affichage de l'élément 1 à 3 sur 3 éléments (filtré de 36 éléments au total) Cliquez sur une ligne pour la sélectionner

Précédent 1 Suivant

Mesures sans date de mise en oeuvre réelle et prescrite dans moins d'un mois

Mesures sans date de mise en oeuvre réelle et prescrite dans le passé

Afficher 10 éléments

Filtrer :

Projet	Procédure	Mesure	Date de mise en œuvre prescrite	Date de mise en œuvre réelle
Aménagement du lotissement en zone humide avenue Georges Washington sur la commune de Béthune	IOTA – Autorisation	Mesure compensatoire : creusements de mares, création d'un bassin et de noues	01/03/2015	
Aménagement du lotissement en zone humide avenue Georges Washington sur la commune de Béthune	IOTA – Autorisation	Mesure compensatoire : suppression des remblais, restauration ancienne zone humide	01/03/2015	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MR3 - Mise en place de barrières pour limiter l'intrusion d'espèces et protéger les zones sensibles	01/01/2018	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MR2 - Prise en compte des espèces sensibles en phase chantier	01/01/2018	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MR7 - Déplacement des Ormes lisses (Ulmus laevis)	01/01/2018	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MC1 - Création et replantation de haies et de secteurs buissonnants	01/01/2018	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MC3 - Mise en place de micro-habitats pour la faune	01/01/2018	
A71-RN79 - Noeud de MONTMARAUPT	Autorisation unique IOTA - expérimentation	MR6 - Pêche des amphibiens protégés	01/01/2018	



Les critères de la recherche

Type de recherche

Projets
 Procédures
 Mesures

Nom du projet

Contient

essai

x

+

Au moins un critère

Tous les critères

Liste des projets

Cartographie

Affichage de l'élément 1 à 3 sur 3 éléments Cliquez sur une ligne pour la sélectionner Afficher 10 éléments

Filtrer :

<input type="checkbox"/>	Identifiant	Nom	Typologie	Service instructeur	Départements des procédures	Procédures	Mesures
<input type="checkbox"/>	585	Système d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Auxi-le-Château et imperméabilisation en zone humide	14° Travaux, ouvrages et aménagements		62	1 +	5 +
<input type="checkbox"/>	1152	Système d'assainissement de la Tour du Pin (Step de Pont Rouge et réseaux) à Cessieu	24° Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires			1 +	4 +
<input type="checkbox"/>	1132	Travaux d'assainissement et desserte en eau potable du futur Center Parcs de Roybon	24° Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires		38	1 +	1 +

Localiser

Visibilité des colonnes

Précédent

1

Suivant

Type de recherche

Projets
 Procédures
 Mesures

Nom du projet

Contient

essai

x

+

Au moins un critère

Tous les critères

Liste des projets

Cartographie

Contenu de la carte

- Limites administratives
- Fonds de carte
 - Photographies aériennes
 - ScanExpress
 - Cadastre
- Données métier
 - projetsPolygones
 - projetsLignes
 - projetsPoints
 - projetsCommunes
- Hors périmètre



Métropole

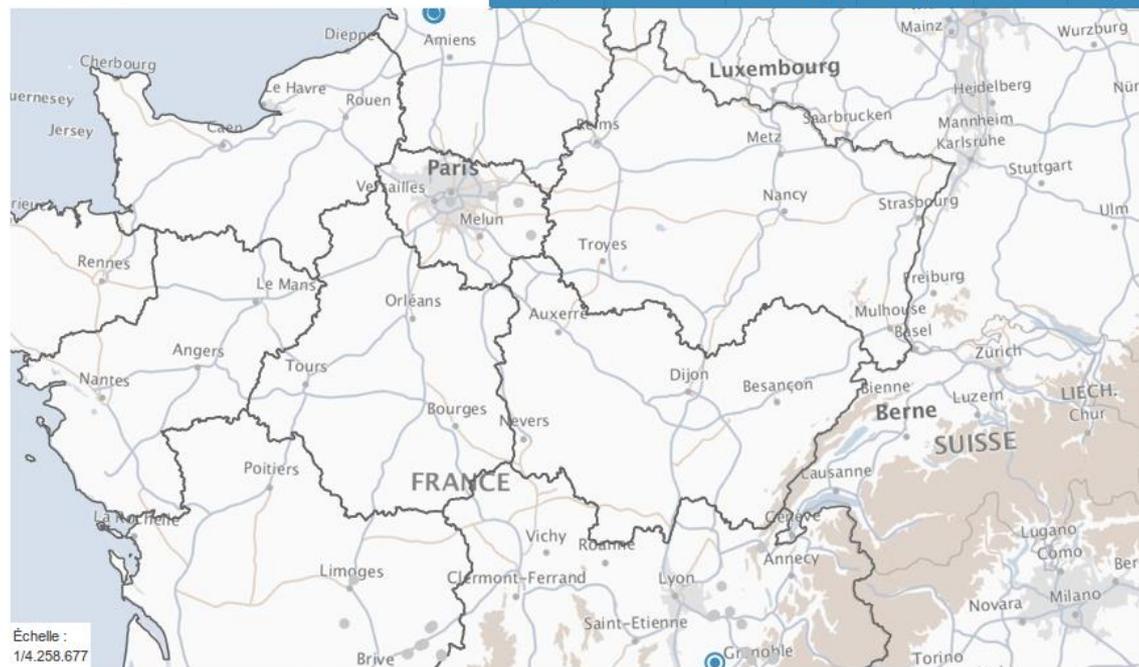
La Réunion

Guadeloupe

Martinique

Guyane

Mayotte



Échelle : 1/4.258.677

100km



MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE
 ET SOLIDAIRE